

Attentats de Nice

«Depuis là-haut, leur mère et leur grande sœur doivent les aider»

Le terrorisme emportait la vie de deux Yverdonnoises il y a six mois, à Nice. La famille tente de retrouver une vie normale

Erwan Le Bec

Les cris. La violence de 19 tonnes lancées à toute vitesse. La panique. La poussette. Une mare de sang. Un dernier souffle. Des vies qui basculent. Depuis exactement six mois, chaque soir, Sylvain revoit ces images d'horreur défiler devant ses yeux. C'était sur la célèbre promenade des Anglais, le soir du 14 juillet à Nice. Il y a eu un feu d'artifice, puis la perte de sa compagne et de l'aînée de ses trois filles. Rien ne sera plus comme avant. Ses messages sont parfois signés «Sylvain, rescapé de Nice».

«Au début, j'ai cru que c'était un accident. Une sortie de route, ou un type bourré: il zigzaguait et roulait vite. Ensuite, j'ai compris qu'on allait se faire massacrer.» Sylvain a le débit rapide, le ton haché, le regard qui se perd parfois dans le vide entre deux phrases. «Je me suis retourné. J'ai poussé la grande. Ramassé la petite par terre. Quand j'ai regardé à côté il était trop tard.» Sa compagne, Cristina, 31 ans, décèdera sur place. «Les gens couraient dans tous les sens. Elle n'arrivait pas à dire où elle avait mal. Elle avait la trace d'une des roues dans le dos.» La petite Kayla, 6 ans, est au sol, grièvement blessée. Elle sera emportée par les pompiers, qui ne pourront rien pour elle. Sylvain et ses deux filles ne l'apprendront que plus tard, dans une salle de l'hôpital.

Projet de mariage

L'horreur a frappé une famille déjà passablement cabossée par la vie. Cristina avait quitté le foyer familial avant sa majorité. Elle avait dû abandonner son emploi de coiffeuse, à Renens, il y a plusieurs années. Sylvain, formé dans le bâtiment, évoque leur passé «mouvementé». C'était avant l'arrivée des enfants. Avant les vacances à Nice. «Au début, je voulais



Six mois après le drame, le courage s'ajoute aux souvenirs. Sylvain se bat pour ses deux filles, au jour le jour. JEAN-PAUL GUINNARD

aller à Alicante. Les gens y sont plus sympas et on peut amener les filles à la plage. C'est elle qui voulait aller à Nice. Je ne sais pas. Cet endroit, le soleil. Ça l'attirait. Alors on y a loué un petit appartement.»

Ils parlaient de se marier. Elle, d'ouvrir un salon. C'était sans compter ce camion de malheur. Il fera 86 morts et 458 blessés.

Six mois plus tard, la petite famille s'est installée dans un appar-

tement du centre d'Yverdon. «On a rassemblé ce qu'on pouvait comme photos et comme vidéos pour la petite.» Il parle de Kiméa, alors âgée de 8 mois, qui était encore nourrie au sein. «Il faut qu'elle se rappelle de sa mère. C'est encore trop tôt pour savoir ce dont elle se souviendra.» En plus des souvenirs, Sylvain s'agrippe à ses questions. «Pourquoi on ne m'a pas laissé monter dans le fourgon avec les pompiers? Pourquoi si peu de policiers sur place? Pourquoi est-ce que personne n'a fait d'autopsie? Qui étaient les passants qui nous ont aidés?» Puis enfin: «Pourquoi est-ce qu'ils ont fait ça?»

Maladresses administratives

Passé le choc, la vie reprend son cours tant bien que mal. «On a surtout fait Noël et Nouvel-An pour les filles. Je n'avais rien à fêter. J'ai l'impression que je n'arriverai pas à faire mon deuil.»

Et pour cause. En août dernier, il recevait une lettre type (*lire ci-contre*) de la Caisse cantonale de

compensation. L'objet? Une demande de recouvrement pour les 627 francs versés en trop pour la petite Kayla, en qualité de fille de rentier AI. Emportée le 14 juillet, elle n'aurait pas dû les toucher en août. Versement à quinze jours. «C'est normal. Mais ça manque de diplomatie. On n'avait pas besoin de ça», lâche Sylvain. En octobre, nouvelle maladresse administrative. Les services sociaux convoquent la mère décédée à un rendez-vous.

Sylvain ne montre pas de haine. Que ce soit pour ce conducteur fou qu'il a vu dans les yeux, ou pour quiconque. «Je découvre qui sont les vrais amis. Je me rends compte de la vraie richesse des choses. Aujourd'hui je me bats pour mes filles. Tous les jours. Je ne sais pas comment elles font pour rester aussi apaisées. Des fois, je pense que, depuis là-haut, leur mère et leur sœur doivent les aider.»

Intention Cristina et la petite Kayla seront citées lors de la messe de ce samedi, 18 h, à l'église de Grandson.

Prison ferme pour avoir profité d'une femme déficiente

Yverdon-les-Bains
L'homme qui a couché avec une mère et sa fille, limitée mentalement, a écopé de 18 mois de prison

Les faits se sont déroulés il y a trois ans, mais ils sont restés bien présents dans la tête de la jeune femme de 27 ans, domiciliée dans le Nord vaudois. Cauchemars, dégoût, angoisse, peur et gêne, autant de séquelles laissées par ces mois où elle a eu des relations sexuelles avec sa mère, alcoolique, et l'ami de cette dernière. Un homme de 37 ans originaire d'Algérie, sans domicile, qui s'est installé quatre mois dans leur appartement. Et a «exploité l'incapacité de résistance» de la jeune femme souffrant de trouble psychotique aigu et de retard mental léger.

«Il exploité son incapacité de résistance»

Le Tribunal correctionnel

Une déficience «facilement identifiable par des tiers», selon le Tribunal correctionnel. «Il a profité de la faiblesse et de la vulnérabilité de la victime pour assouvir ses pulsions et ses fantasmes sexuels.»

Avec une culpabilité qualifiée de «lourde», l'homme, jugé en décembre dernier pour actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance, a écopé d'une peine de 18 mois de prison ferme. Et il est condamné à verser 11 000 francs de réparation à la victime pour tort moral.

La mère, elle, a été écartée de l'affaire dès le début en raison de son état psychologique.

«Nous allons faire appel. Je trouve la peine très sévère notamment du fait qu'elle est fermée», relève Me Paris, avocat de l'accusé. Le tribunal n'a relevé que des circonstances aggravantes pour le prévenu: son absence totale d'empathie à l'égard de la victime et ses nombreux antécédents judiciaires, avec un casier déjà lourd de huit condamnations, principalement pour séjour illégal. Mais à chaque fois, les peines infligées n'ont eu aucun effet dissuasif, selon le tribunal. **L.D.**

Une procédure type

● Lorsqu'une personne décède, les prestations qui lui sont liées tombent. Mais souvent, la mesure administrative est prise avec un décalage. Si bien qu'il n'est pas rare, pour les personnes survivantes, de recevoir en plein deuil une demande de recouvrement pour des prestations touchées en trop. La Caisse vaudoise de compensation AVS, en charge du dossier de Sylvain, procède à «des milliers» de démarches de ce type par année. Ce sont en effet les caisses qui sont responsables de l'application des prestations sociales décidées par

l'AI. Une fois l'avis de décès arrivé, la caisse charge la Justice de Paix de déterminer qui sont les héritiers. Une fois ceux-ci connus, la demande type est transmise rapidement - afin d'éviter toute prescription - et sans personnalisation.

La caisse vaudoise, qui précise s'exprimer sur la procédure générale, dit se faire un devoir de traiter chaque cas indépendamment du contexte, dans un souci d'égalité. Les débiteurs désignés peuvent toutefois obtenir des délais, voire des exonérations en cas de situation financière difficile.

Face à face courtois avant le vote sur le logement



Lausanne
Les deux camps ont croisé le fer jeudi soir sans s'énerver, malgré leurs positions très antagonistes

L'Association suisse de l'économie immobilière (SVIT-Romandie) organisait jeudi soir à Lausanne un débat sur la loi sur le logement, modéré par 24 heures. Alors qu'on pouvait s'attendre à une certaine violence après les débats homériques du Grand Conseil qui ont créé deux camps irréconciliables, la discussion s'est déroulée de manière élégante.

La conseillère d'Etat Verte Béatrice Métraux et le député Vert libéral Régis Courdesse ont croisé le fer avec l'entrepreneur Jean-Marc Demierre et le PLR Jacques Haldy, tous deux référendaires.

Devant quelque 200 personnes des milieux immobiliers pour la plupart, ils ont détaillé la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), soumise aux Vaudois le 12 février. La question des rénovations d'immeubles est particulièrement sensible dans un aréopage de promoteurs. Les opposants à la LPPPL déplorent que la loi actuelle, déjà en vigueur depuis une trentaine d'années, ait été «durcie» dans la nouvelle mouture. Jacques Haldy a répété que l'intention du gouvernement avait été au contraire d'assouplir le texte, mais que le Grand Conseil en avait décidé autrement: «C'est un marché de dupes», s'est exclamé le député.

Pour les intervenants du public, dont l'ancien député Nicolas Daïna, la législation en vigueur a contribué à prolonger la pénurie et à accentuer la vétusté du parc locatif par son excès de règles. Béatrice Métraux rétorque que la grande majorité des autorisations demandées sont accordées par l'Etat qui a pour mission de prévenir l'augmentation des loyers.

La création d'un droit de préemption pour les communes déchaîne les opposants. Ce droit de rachat prioritaire de la Commune est perçu comme une atteinte à la propriété. Même s'il ne peut être appliqué dans tous les cas (*les transactions familiales sont protégées, les domaines agricoles aussi, contrairement à ce que nous avons écrit dans notre édition du 11 janvier*), les promoteurs l'envisagent comme une «épée de Damoclès» sur les processus de vente. Cette

«menace» fera, disent-ils, fuir les investisseurs dans les autres cantons.

Béatrice Métraux a précisé que, moins de 1000 parcelles seraient concernées. De plus, rien n'empêche un promoteur d'aller voir la Commune avant de commencer son travail. En revanche, le droit permettra de favoriser la construction de logements abordables. Aux promoteurs qui plaident pour l'abrogation de toute loi en vue de résorber la pénurie Béatrice Métraux assène: «Qu'avez-vous fait jusque-là? A l'Etat, nous devons répondre à une crise.»

Les Vaudois arbitreront le match. En cas de non, plus de dix ans de travail seront jetés au panier. En cas de oui, le droit de préemption sera adopté comme à Genève et Neuchâtel. Mais il n'entrera pas en vigueur avant deux ans. **Lise Bourgeois**

Naissances



Arias de Ferrari **AMELIA**
19 décembre 2016 à 8 h 33

de Vevey **CHARLES**
3 janvier 2017 à 5 h 56

Guisolan **LOUANE**
6 janvier 2017 à 14 h 12

Keller **MAGDA**
8 janvier 2017 à 20 h 10

Kilçik **AYDIN, RAYAN, NOAH**
9 janvier 2017 à 14 h 56

Tél. 021 641 31 20
www.lasource.ch